# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 15 FEVRIER 1873. 46me Année.



DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.


NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 15 FEVRIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan—bottes, souliers et brodequins.

Par Charles E. Fortier, au No. 157 rue Piété—une vacherie.

Par Vincent & Co. à leur salle d'encan, aux Nos 62 et 64 de la rue de la Douane: linge et lingerie de messieurs, malles, drapeaux et couvertures.

Par P. E. Morphy, à sa salle de vente—Verres de buvette et vitres de fenêtre.

Vitres de fenêtres et Verres de buvettes. Voir l'annonce de M. P. E. Morphy, encanteur.

## Prix de l'abonnement à l'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

| | |
|---|---|
| 1 an | $11 |
| 6 mois | 7 |
| 3 mois | 3 50 |
| 1 mois | 1 25 |
| Prix du numéro | 5 cents. |

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

SPECTACLES.

Samedi, 15 Février 1873.

OPÉRA—A midi: Le Roman d'un Jeune Homme Pauvre—le soir: Lazare le Pâtre.

VARIÉTÉS—A midi: Caleb Plummer; le soir, Paul Pry et Live Indian.

ACADÉMIE—A midi: Love's Masquerade; le soir: Leah.

ST. CHARLES—A midi: Red Pocket Book; le soir: Nick of the Woods.

MUSÉE D'ANATOMIE—80 rue St-Charles.

## Une proposition inacceptable.

A la suite de plusieurs réunions entre certains membres des deux assemblées, des projets de compromis ont été mis en avant. Les membres de la vraie législature, réunie à la Salle des Odd-Fellows, ont proposé que la législature s'organisât à nouveau, en n'admettant à siéger que les anciens sénateurs et ceux des membres dont les noms se trouvent sur les deux listes, en laissant, ensuite, à chaque Chambre, le soin de se compléter par l'admission des candidats qui lui paraîtraient avoir droit aux siéges contestés.

MM. Benham, Michael Hahn et Anderson, de la pseudo-législature, ont répondu à cette proposition par celle qui suit :

Dans l'intérêt de la réforme, et afin d'apaiser les complications actuelles, nous proposons ce qui suit : il y a 62 membres dont l'élection n'est pas en question, dont 33 ont déjà pris leurs siéges dans la législature des représentants ce qui laisse 29 absents. Les 33 membres, actuellement présents dans notre législature feront un arrangement écrit avec les membres absents, sous nos signatures, en s'engageant à passer les lois qui seront jugées nécessaires pour placer cet Etat sur une base financière solide et dans une bonne condition, les dites mesures devant être préalablement arrêtées et devant faire partie de ce contrat. Nous nous engageons, en outre, à examiner les cas des élections contestées, et à admettre les contestants dans un délai de cinq jours, conformément aux règles suivantes : quand la paroisse sera notoirement républicaine, on donnera les siéges aux républicains, et, quand la paroisse sera démocrate, aux démocrates—à moins qu'il ne vienne à la connaissance de la Chambre que, dans certains cas individuels, la popularité du candidat l'a emporté sur la force de parti.

Cette proposition était inacceptable pour plusieurs raisons. Elle prouve, d'abord, que l'on n'est pas d'accord sur le point de départ. Les fusionistes ont toujours prétendu qu'ils avaient la majorité des membres, dont l'élection est admise par les deux bureaux, tandis que nous voyons MM. Hahn et autres prétendre qu'ils ont 33 membres sur 62, ce qui leur donnerait une majorité de quatre voix au point de départ.

Les règles proposées pour l'admission aux siéges contestés, sont tout-à-fait arbitraires et inconstitutionnelles. Les candidats qui doivent être admis aux siéges contestés, d'après toutes les règles et tous les principes, sont ceux dont l'élection est attestée par les commissaires légaux d'élection. Il ne peut y avoir d'exception à cette règle, que s'il est démontré clairement qu'il y a eu erreur dans la récapitulation des votes, auquel cas la Chambre peut corriger l'erreur et admettre celui qui a eu réellement la majorité, ou bien s'il est prouvé qu'il y a eu fraude, auquel cas la Chambre ne peut qu'annuler l'élection et en ordonner une nouvelle, mais non admettre le candidat battu, sous le prétexte qu'il eût dû avoir la majorité, car une élection ne se présume pas, et celui-là seul a le droit de siéger qui a été élu par une majorité des électeurs clairement établie.

Il nous paraît difficile qu'un compromis puisse être effectué avec des gens qui ont de si singulières notions sur les principes en matière électorale.

## Revue des Journaux.

Le *Picayune* dissèque les deux votes du Sénat des Etats-Unis sur le rejet des votes présidentiels de la Louisiane et il en tire cette double conclusion : Que le Sénat n'a même pas daigné s'occuper du vote des électeurs nommés par le bureau Lynch, et que s'il n'a pas admis le vote des électeurs Greeley, c'est uniquement par suite de l'irrégularité constatée dans la manière de compter les votes. Notre confrère voit dans le vote du Sénat une répudiation définitive du pseudo gouvernement de Kellogg, et il demande à la Législature d'aller en avant ; il veut que l'Etat affirme sa souveraineté dans tous les départements du gouvernement.

Le *Times* s'occupe longuement du bill présenté à la Législature des baïonnettes pour l'incorporation de la compagnie du chemin de fer "Louisiana Central". Ce projet, dit-il, est regardé comme une tentative de fraude, par beaucoup de citoyens, et il importe d'éplucher la Charte avant que le bill devienne loi. Quand le bill viendra devant la vraie Législature, nous nous en occuperons.

Le *Times* combat l'union suggérée par le *Picayune* entre le Sud et l'Ouest ; ses raisons sont trop absolues. Les intérêts sont des leviers puissants, dont il faut se servir pour obtenir des réformes, et il y a du bon dans l'idée d'une alliance entre le Sud et l'Ouest.

"La prière du peuple de la Louisiane est, dit le *Times*, que ce que le Congrès se propose de faire à son égard soit fait promptement. Il est cruel de tenir toute une communauté en suspens sur une question dans laquelle sont engagés les droits politiques et les intérêts matériels les plus chers." Personne ne contestera ce que dit notre confrère sur ce point : qu'on en finisse—tel est le vœu général.

Le *Republican* a une manière à lui d'intervertir les faits qui aurait valu à ses rédacteurs les premiers prix dans l'école des sophistes de la Rome dégénérée. Le Sénat, dit-il, a rejeté le vote des électeurs du bureau Lynch, parce que leurs certificats n'étaient pas signés du gouverneur, et ceux de l'autre bureau parce qu'ils étaient évidemment l'œuvre de la fraude. Ce journal qui a publié le rapport du comité du Sénat prend ses lecteurs pour des imbéciles, ou il suppose qu'ils oublient, du jour au lendemain, ce qu'ils lisent. Le rapport établit clairement que le bureau Lynch n'a pu faire qu'un compte fantaisiste des votes, puisqu'il n'avait pas un seul document officiel de l'élection. Le Sénat n'a même pas daigné voter sur la question de savoir si on accepterait le vote des électeurs créés par le bureau Lynch.

—Le duc de Chartres vient d'être mis à l'ordre du jour de l'armée d'Algérie, pour sa brillante conduite contre les Arabes à Biskara.

C'est par erreur que dans une notice publiée hier, nous avons dit que les magasins de MM. Paul Esteben & Co. étaient rue St. Pierre No. 45. Nous aurions dû écrire rue Peters No. 45, 2d district.

## LOUISIANE.

Correspondance de l'*Abeille*.

PAROISSE DE PLAQUEMINES, Le 12 Février 1873.

Cette partie de l'Etat souffrit peu pendant la dernière guerre ; à part les esclaves qui furent libérés, les pertes, ici, furent à peu près insignifiantes. Protégés par les baïonnettes fédérales, les habitants purent se livrer à des opérations agricoles, et ils obtinrent des prix fabuleux pour leurs produits. Lorsque le Sud succomba, ils étaient presque tous dans un état prospère. Voici bientôt huit ans que le sang a cessé de couler, et que voit-on maintenant sur cette côte? Des ruines seulement. La paix n'a point ramené la prospérité, comme l'on s'y attendait. A part quelques grandes habitations que les propriétaires ont améliorées, toutes les autres tombent en ruine; ici, les cabanes n'ont plus ni portes ni fenêtres, la toiture de l'étable et de la grange demande des réparations, les clôtures n'abritent plus les récoltes; là, l'usine à sucre, la maison du propriétaire, celle de l'économe ont besoin, depuis longtemps, des bras du charpentier et du maçon ; les champs, quoique cultivés, ne le sont qu'à moitié. Cependant, les planteurs n'ont cessé de faire des efforts pour faire valoir leurs vastes domaines, mais jusqu'à présent sans aucun bon résultat ; ils sont devenus plus pauvres d'année en année, et aujourd'hui ils sont presque tous ruinés. D'ici à quelques années au plus tard, ils seront presque tous expropriés, à moins que l'on ne vienne à leur aide, ce qui n'est pas probable, et que l'agriculture sur une grande échelle ne donne des résultats plus satisfaisants que ceux obtenus depuis la fin de la guerre.

Nous touchons à la mi-février, et, cependant, les opérations de l'année ne sont pas encore commencées sur toutes les habitations. L'argent manque, et Dieu sait quand on en aura pour commencer les travaux. Ceux qui ont été assez heureux pour trouver des avances, sont à l'œuvre dans leurs champs depuis plusieurs semaines. Malgré le froid rigoureux de l'automne et de l'hiver, le plan de cannes est très sain ; il est encore difficile de dire si les souches n'ont pas subi les atteintes de la glace.

Sur plusieurs grandes habitations, on cultive cette année la canne et le riz. Cette dernière récolte est assez lucrative, et si le Congrès ne modifie pas le tarif sur les riz étrangers, notre paroisse, avant longtemps, sera transformée en une vaste rizière, depuis le Détour-des-Anglais jusqu'à la Pointe-à-la-Hache.

Les riziers du haut de la paroisse ont déjà commencé leurs labours ; un de mes voisins a plus de trois cents arpents labourés. En général, on emploie cette année moins de bras, bien que l'on cultive une plus grande étendue de terre. Quoiqu'un grand nombre de travailleurs soient sans ouvrage en ce moment, on continue à payer les mêmes prix que la saison passée.

La maladie qui a atteint les chevaux et les mulets, il y a quelque temps, attaque aujourd'hui les personnes, et, à l'heure où je vous écris, il y a beaucoup de gens qui en souffrent.

A propos de l'épizootie, lorsqu'elle se déclara ici, on laissa en pleine liberté les bêtes qui l'avaient, et pas une ne mourut. Ceux qui eurent recours au traitement suivi dans les écuries de la Nouvelle-Orléans et ailleurs, essuyèrent des pertes.

Nous avons eu, hier, un vent carabiné du Sud, suivi d'une forte pluie la nuit ; aujourd'hui, le soleil est brillant et le ciel est veuf de nuages ; le vent souffle avec force du nord-ouest. Le sol va sécher, et les habitants pourront pousser leurs travaux, surtout les riziers, eux qui veulent faire toutes leurs semailles au mois de mars. ALPHA.

Le *Planters' Banner* du 12 courant, annonce la mort de Mme Septime Lanaux, fille de feu Jules G. Olivier. Mme Lanaux avait été souffrante quelques jours ; se trouvant mieux, elle se rendit à l'église.—Mais elle fut prise là d'une violente attaque de nerfs ; de retour chez elle son état devint encore plus alarmant, et elle succomba après quatre jours de maladie. Elle n'était âgée que de 27 ans et était mariée depuis quatre ans. Ses restes ont été transportés à St. Martinville. La mort prématurée de Mme Lanaux a inspiré les plus vifs regrets à tous ceux qui la connaissaient et avaient pu apprécier ses rares qualités d'esprit et de cœur.

## Législature de la Louisiane.

*Séance du 14 Février, 1873.*

SÉNAT.

L'Assemblée est appelée à l'ordre à midi et demi.

M. White, de Rapides, présente un bill rappelant l'acte qui autorise le gouverneur à nommer un constable dans chaque paroisse de l'Etat, pour maintenir l'ordre et exécuter fidèlement les lois.

M. Swords donne avis qu'il présentera prochainement, un acte pour incorporer le village de Napoléonville dans la paroisse Assomption.

Le président nomme du comité de la milice, MM. Campbell, White et Cage.

M. Cage donne avis qu'il présentera aussi, prochainement, un bill à l'effet de casser certains juris de police et d'autoriser le gouverneur à les remplacer.

A une heure et demie, le Sénat se joint à la Chambre pour procéder à l'élection du sénateur au Congrès.

A deux heures, le Sénat se retire dans sa salle, et M. Campbell obtient la suspension du règlement pour présenter une résolution chargeant le comité judiciaire de créer une Cour de District additionnelle, pour la paroisse d'Orléans, et lui donnant juridiction dans les affaires criminelles.

A deux heures un quart, la Chambre se rend en corps dans la salle de séance du Sénat, et les deux chambres entrent en séance exécutive.

A deux heures et demie, l'Assemblée entre en séance publique et s'ajourne au lendemain.

CHAMBRE.

M. Fuselier présente un bill rappelant l'article 1434 du Code de procédure. Référé au comité judiciaire.

M. Smith, de Sabine, obtient une suspension du règlement et présente une résolution ordonnant au commis aux mandats d'émettre des certificats d'allocation pour payer les membres et les dépenses contingentes de l'Assemblée-générale.

M. Elam, suivant l'ordre du jour, revient sur le bill d'allocation, émanant du Sénat, et demande son adoption.

Le bill relatif aux revenus de l'Etat est adopté et envoyé à l'impression.

Les deux Chambres se réunissent et procèdent à l'élection du sénateur au Congrès.

Les candidatures de MM. Perkins, Lott et De Clonet sont retirées; et sont proposés MM. Warmoth, Wm. S. Pike, Eagan, Adams et W. McMillan.

Le vote donne le résultat suivant : Warmoth 20, Pike 13, Eagan 11, McMillan 9 et Adams 6.

Aucun des candidats n'ayant reçu une majorité valide, le vote est déclaré nul et le Sénat se retire dans sa salle.

Une motion de M. Elam, de reconsidérer le vote, par lequel le bill relatif aux revenus de l'Etat est envoyé à l'impression, est rejetée.

La Chambre s'ajourne alors au lendemain.

## Pseudo-Législature.

*Séance du 14 février.*

SÉNAT.

M. Ingraham présente un bill prohibant la vente de liqueurs spiritueuses aux mineurs et aux soulards. Ce bill est référé au comité des réductions et de la réforme. (Il ne pouvait être mieux adressé.)

Par M. Ingraham, un bill forçant toutes les compagnies d'assurance incorporées d'acheter pour $20,000 de bons d'Etat, et de les garder comme garantie pour les risques. Référé au comité judiciaire.

Est aussi référé à ce comité le substitut au bill gouvernant les agences des compagnies d'Assurance.

Le bill amendant le Homestead Law de manière à exempter la propriété de saisie jusqu'à concurrence de $2,500, est envoyé à l'impression.

Le bill incorporant la société de bienfaisance et d'assistance mutuelle de St-Jean-Baptiste, passe.

Le traitement du juge de la Cour Supérieure est fixé à $8000 par an.

Pendant la discussion sur une résolution pour réduire le dit traitement à $7000, le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE.

M. Dejole présente une résolution nommant un comité de trois pour s'enquérir des affaires de l'Association de prêts et de gages de la Nouvelle-Orléans. L'Hôpital de Charité est intéressé à cette enquête.

M. Kenyon présente une résolution-jointe nommant un comité-joint pour examiner l'état des affaires du Pénitencier d'Etat.

La résolution est adoptée.

Par M. Dewees, un bill pour faire payer les taxes et les licences.—Ce bill a une très grande sévérité et son titre seul est effrayant. Mais nous supposons qu'il n'aura jamais force de loi. Il est référé au comité judiciaire.

M. Davidson présente un bill contre le cumul des places. Référé.

Un bill présenté par M. Hahn pour supprimer toutes les dépenses inutiles dans la cancellation des cautions-offices, passe.

La Chambre alors s'ajourne à samedi.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—On donne aujourd'hui, en matinée, *Le Roman d'un Jeune Homme Pauvre*, comédie en 5 actes d'Octave Feuillet.

Ce soir, on joue *Lazare le Pâtre*, drame en 5 actes.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—La location des places pour les représentations de la troupe d'opérette d'Aimée a commencé jeudi et l'empressement du public indique qu'il y aura foule pour aller entendre cette troupe qui a fait partout sensation. On doit donner lundi *La Grande Duchesse* avec Aimée dans le rôle principal.

Un peu de musique légère, voilà ce qui convient pendant la saison du carnaval pour faire trève aux ennuis de la politique. Que chacun retienne ses places à l'avance.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—L'engagement de M. Owens se termine ce soir, à ce théâtre.—Cet artiste éminemment populaire a obtenu un succès mérité pendant son court séjour à la Nouvelle-Orléans, et nous ne doutons pas que les habitués des Variétés ne se fassent un devoir d'assister à son bénéfice d'adieu et de lui prouver toute sa sympathie.

Lundi soir, la troupe d'opéra-bouffe de Mlle Aimée fera sa réapparition à la Nouvelle-Orléans, sur la scène de ce théâtre.

Cette troupe justement célèbre, fait en ce moment les délices de nos voisins de Galveston, et nul doute que son début fera événement dans notre ville.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La salle de ce théâtre était bien garnie, hier soir, et le bénéfice de Mme Bowers a été très brillant.

On donnera, aujourd'hui à midi, la pièce de *Donna Diana*, et ce soir la comédie des *Mascarades de l'Amour*.

THÉATRE ST-CHARLES.—Le grand drame intitulé le "Portefeuille rouge" qui a été représenté par la troupe de H. Proctor depuis le commencement de la semaine, obtient généralement un grand succès à ce théâtre. L'engagement de M. Proctor se termine dimanche soir. Il sera remplacé par la troupe de pantomime des Martinetti-Ravel.

EXCELLENTE ET RARE OCCASION D'ACHETER DE BEAUX MEUBLES A BON MARCHÉ.—Le stock de meubles, si connu, au coin des rues Dauphine et Quartier, Second District, est à vendre à 25 pour cent au-dessous du prix coûtant. Voulant quitter les affaires et effectuer son départ le plus tôt possible, M. P. Déjan s'est décidé à un rabais considérable et qui est pour lui un sacrifice véritable. Ainsi, il cèdera pour $110 des ameublements complets de chambre à coucher, pour $100 et $125 des meubles de salon et pour $75 et $100 des ménages de salle à manger. Certes, ces prix là sont modérés bien que les meubles dont nous parlons soient en beau bois d'acajou, de rose ou de noyer, et l'on a rarement vu une occasion d'achat aussi favorable. Nous la recommandons particulièrement aux personnes qui veulent se marier. Voyez l'annonce.

RELATIONS POSTALES AVEC LA FRANCE—On écrit de Washington au *N. Y. Times* :

"Il y a trois mois, on a annoncé qu'un traité postal avec la France était conclu ou sur le point de l'être, d'après lequel le taux d'affranchissement des lettres eût été de huit *cents*. Ce traité a été signé par le directeur-général des postes de France, qui n'est toutefois qu'un fonctionnaire administratif, et dont la décision n'a pas été approuvée par le ministre des finances. Ce dernier a refusé sa sanction au traité. Quelque temps après, le ministre de France à Washington a reçu avis que le taux d'affranchissement le plus bas que la France pût prendre pour base d'un traité serait douze cents. Le département des postes des Etats-Unis a refusé de négocier sur cette base. L'affaire en est là, et elle ne sortira probablement pas de suite du *statu quo*."

RÉDUCTION DU TARIF POUR LES TÉLÉGRAMMES TRANSATLANTIQUES.—M. Cyrus W. Field adresse la communication suivante à la presse :

Je suis très heureux de vous informer qu'au meeting tenu à Londres, le 7 courant, par les directeurs des compagnies télégraphiques anglo-américaine et française, ainsi qu'au meeting tenu le lendemain par le comité des directeurs de la compagnie télégraphique de New York, Terre Neuve et Londres, il a été résolu à l'unanimité de réduire le tarif sur les messages entre la Grande-Bretagne, la France et New York, de $1 par mot à 75 cents par mot, le et après le 1er mai.

J'espère que cette réduction accroîtra tellement les affaires qu'on pourra prochainement adopter un tarif encore plus bas.

—Nous lisons dans le *Mémorial diplomatique* :

M. Lefèvre, gérant du consulat de France à Charleston (Caroline du Sud), est nommé titulaire de ce poste.

M. Devarieux est nommé consul à Bahia (Brésil).

FLAMBERGES AU VENT!

Le *Courrier de France* a donné, dans un de ses derniers numéros, la nouvelle suivante :

Nous avons le regret d'annoncer que la maison Rotschild, de Paris, a échoué dans les négociations qu'elle a entamées à Londres pour établir les bases financières du traité à intervenir entre la France et la Prusse, au sujet du paiement du cinquième et dernier milliard.

Toutefois, bien que nous tenions cette nouvelle d'une source que nous savons sûre, nous croyons ne devoir la publier que sous toutes réserves, dans l'espoir qu'elle n'est peut-être pas définitive, et que la négociation en question pourra être reprise.

Le *Journal officiel* a fait à cette Note la réponse suivante :

Cette nouvelle n'est qu'une insigne fausseté. Plusieurs journaux l'ont déjà réfutée de la manière la plus positive ; mais le *Journal officiel* doit la démentir à son tour non moins énergiquement, parce qu'elle est de nature à porter atteinte au crédit public. Le gouvernement peut jusqu'à un certain point tolérer et dédaigner les attaques personnelles et les critiques calomnieuses dont il est l'objet : mais il serait de son devoir de sévir avec rigueur contre des publications perfides et coupables qui risquent de compromettre tout à la fois beaucoup d'intérêts particuliers, et l'intérêt même de l'Etat, au profit sans doute de quelque misérable spéculation.

Voici comment le *Courrier de France* répond à la note du *Journal officiel* :

Le *Journal Officiel* a publié ce matin une note indigne concernant le *Courrier de France*. Il est clair que cette note, conçue dans les termes les plus outrageants et les plus grossiers, ne peut émaner d'un gouvernement dont l'honorable M. Thiers est le chef. En tous cas, le *Journal Officiel* a un gérant responsable, et c'est à lui que nous demandons compte devant les tribunaux de ces calomnies officieuses.

On lit dans le *Gaulois* :

Le *Bien Public* s'étant, paraît-il, servi de termes blessants pour infirmer la même nouvelle, MM. Wachter et Topin, rédacteurs au *Courrier de France*, ont été chargés par M. Robert Mitchell de demander une explication à M. Vrignault.

NOUVELLES DE FRANCE.—Nous lisons dans la *Patrie* du 25 février :

Nous apprenons que les membres actuels de la municipalité lyonnaise, si gravement compromis par le rapport de M. de Ségur sur les marchés de Lyon, sont dans un état d'irritation excessive et qu'ils préparent un contre-mémoire justificatif. Ce document serait rédigé ou revu par M. Gambetta, et publié par tous les journaux radicaux de la France.

Un autre document de même nature est maintenant attendu avec une vive impatience. Nous voulons parler du rapport de M. de Ségur sur l'armée des Vosges. Cette pièce renferme, dit-on, des détails caractéristiques sur les faits et gestes des soldats de Garibaldi, dont l'armée, à elle seule, a coûté moitié plus que celle du général Chanzy, au Trésor, sans compter les contributions, les extorsions dont les citoyens ont été victimes de la part de groupes détachés.

Les observations toutes personnelles de M. Thiers devant la commission de la pétition du prince Napoléon, semblent avoir porté coup. On nous assure, en effet, qu'il aurait été convenu entre le président et le bureau de la commission que le rapport ne serait rédigé et déposé qu'autant que la mise à l'ordre du jour de la pétition serait formellement réclamée.

—Tous les yeux du cinquième arrondissement, dit un journal de Paris, se sont dirigés aujourd'hui, de deux à quatre heures, vers la lanterne du Panthéon, que devaient visiter les ambassadeurs du Japon avec leur suite.

Vingt-deux Japonais dans une lanterne, ce n'est pas commun.

## CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les caucus ou réunions secrètes de la salle du Lycée n'ont encore abouti à rien de sérieux. On parle beaucoup, cependant, dans tous les cercles politiques, d'un compromis probable entre les fusionistes et les radicaux, dont les bases seraient celles-ci :

Les membres des deux Législatures déclarés élus par les deux bureaux de retours se réuniraient en assemblée générale et décideraient des élections contestées par les deux partis.

Dans les paroisses où les Républicains ont une majorité incontestable les candidats républicains seraient déclarés élus, et il en serait de même pour les candidats fusionistes dans les paroisses où la grande masse des citoyens conservateurs domine.

La Législature d'Etat, ainsi constituée, examinerait alors les titres de tous les autres candidats et se prononcerait, selon son bon plaisir, soit pour le gouverneur McEnery et pour le lieutenant-gouverneur Penn, soit pour Kellogg et pour Antoine. Tout cela est bien vague et n'est encore qu'à l'état de projet. Les pensionnaires du Mechanic's Institute, et Kellogg tout le premier, paraissent redouter énormément une nouvelle élection ; et le but réel du compromis en question serait de prévenir la décision du Congrès et de régler, à l'amiable, les affaires de l'Etat, sans son intervention.

On nous dit que ce compromis sourit beaucoup à Kellogg, qui espère y trouver son profit et se tirer à son avantage du guêpier dans lequel il s'est enfoncé imprudemment jusqu'au cou.

Nous ne pouvons pas garantir ce que nous avançons, puisque nous n'avons pour toutes preuves à l'appui de nos déclarations que des rumeurs et des on-dit.

Le peuple, dont les destinées sont en jeu, attend avec calme le résultat de tous ces débats, plus ou moins orageux, et n'autorise ni ne désapprouve encore directement le projet de compromis.

Le fait est, qu'il a été peu ou point consulté jusqu'ici. Tout est encore trop obscur pour lui, et il désire voir clair dans ce chaos avant de se prononcer dans une question aussi importante.

Il est certain, dans tous les cas, qu'on a posé les bases d'un traité et qu'une sorte de trève a été signée entre la salle des Odd Fellows et le Mechanics Institute.

Les membres des deux Législatures s'abordent, dans la salle du Lycée, le drapeau parlementaire à la main, et restent enfermés pendant des heures en consultation secrète.

Nous ne pouvons que recueillir les bruits assez vagues qui arrivent jusqu'au dehors et les commenter à notre façon.

Bien habile serait celui qui parviendrait en ce moment à démêler les fils de l'écheveau politique : les sœurs "filandières" elles-mêmes n'y parviendraient jamais!

Que résultera-t-il de toutes ces délibérations? La paix ou la guerre, la ruine ou la prospérité du pays?

On se le demande.

Hélas, de toutes ces complications, de tout cet enchevêtrement d'idées et d'opinions contraires, qu'en sort-il souvent?... du vent!

Le gouverneur McEnery a lancé, hier, la proclamation suivante :

Attendu, que certains individus qui prétendent être des collecteurs de taxes de la ville de la Nouvelle Orléans et des paroisses de l'Etat, mais qui ne sont aucunement autorisés par la loi à agir comme tels, ont publié des circulaires et des notices pour donner avis aux contribuables qu'ils aient à payer leurs taxes et leurs licences dans un certain laps de temps, les menaçant, en cas de refus, de certaines pénalités prescrites par la loi ; en conséquence, moi, John McEnery, gouverneur de l'Etat de la Louisiane, je lance cette proclamation officielle, pour avertir tous les contribuables de ne pas obéir à ces demandes, de refuser péremptoirement de débourser le montant de leurs taxes et de ne reconnaître comme collecteur de taxes dûment qualifiés, que ceux qui ont été nommés par le gouvernement d'Etat qui était reconnu avant le 4 novembre et ceux qui ont été désignés à cet effet par le soussigné.

Le gouvernement d'Etat légal accordera toutes les garanties possibles à tous les citoyens qui, en résistant aux ordres de ceux qui prétendent être chargés de collecter les taxes et les licences, seraient menacés de certaines pénalités et de certaines violences.

Signé par moi, en la ville de la Nouvelle-Orléans, le quatorzième jour de février 1873 et l'an quatre-vingt-dix-septième de l'Indépendance des Etats-Unis.

JOHN MCENERY.

Louis Clark qui avait été frappé à la tête avec une pierre par un homme du nom de David Williams, jeudi après midi vers quatre heures, a succombé le même soir à onze heures, à l'hôpital de Charité.

Nous avons appris certains détails de cette affaire, qui nous permet de juger moins sévèrement la conduite de l'inculpé, David Williams.

Il paraît que depuis quelques semaines Clark cherchait querelle à Williams et le menaçait souvent de le frapper, mais Williams, qui est très paisible de sa nature, évitait son adversaire et ne cherchait nullement à se venger de ses injures.

Jeudi dans l'après midi, les deux hommes se sont rencontrés par hasard dans un café. Clark a immédiatement cherché noise à l'inculpé, et après lui avoir dit les injures les plus grossières, a tiré un couteau-poignard de sa poche et l'a poursuivi jusque dans la rue avec l'intention de le tuer ; c'est alors que Williams, ramassant un pavé, en a frappé son agresseur à la tête.

Le conducteur du char No. 5 de la ligne de la rue Jackson a été arrêté et conduit en prison, accusé d'avoir été cause, par sa négligence, que le policier Simpson a eu la jambe brisée par la roue de son véhicule.

*TEMPÉRATURE*.—14 février 1873.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

| | Fahrenheit. | Centigrade. |
|---|---|---|
| 6 A. M. | 52 | 11 |
| 12 M. | 64 | 17 |
| 3 P. M. | 65 | 18 |
| 6 P. M. | 62 | 16 |

L'INTERNATIONALE DE LYON.—Dans le rapport de M. le comte de Ségur, touchant les marchés conclus par la ville de Lyon durant la guerre, nous trouvons une lettre fort curieuse de M. Challemel-Lacour, présentement député et rédacteur à la *République française*, et à cette époque préfet de Lyon. C'est à Delescluze, mort depuis sur les barricades de la Commune, que cette lettre est adressée :

Mon cher ami,

Ce qui m'occupe, ce ne sont pas les Prussiens, ce n'est pas la défense de Lyon : c'est de m'ingénier à empêcher à tout prix une collision entre tout le monde, républicains compris, et une bande qui s'est emparée de la préfecture et fait mille sottises menaçantes. Cette bande, c'est l'Internationale de Lyon, composée de ce qu'il y a de pire dans le mauvais ; ils ont arboré le drapeau rouge, bien qu'il n'ait pas pour eux d'autre signification que d'être un défi porté à la République et au bon sens.... Les drôles qui composent la force de l'Internationale ont pris le pas dimanche sur les honnêtes gens du comité du salut public.... Dès le premier jour, ils m'ont regardé de travers, non à cause de mon nom, ou des hommes du gouvernement qui m'envoie, mais parce que je venais de Paris, parce que je représentais l'autorité nationale destinée à borner celle de l'Internationale.

—Jeannin, de la *Liberté*, nous donne une curieuse éphéméride ; c'est la date de l'origine du sifflet, qu'il fixe au 14 janvier 1680.

"Ce jour, dit notre confrère, vit naître au théâtre l'emploi du sifflet.

Avant le 14 janvier 1680, quand une pièce était mauvaise, le parterre (juge souverain à cette époque) se contentait de bâiller ; mais une comédie en cinq actes et en prose, intitulée le *Baron de Fondrières*, attribuée à Thomas Corneille, ayant été représentée au Théâtre-Français et ayant été jugée, non sans raison, détestable et ennuyeuse, un spectateur eut l'idée de témoigner son mécontentement par quelques coups de sifflets aigus.

"Le public fut d'abord étonné de ce bruit ; puis il trouva qu'il exprimait assez bien son opinion sur la pièce ; il lui sembla plaisant de couvrir la voix des acteurs par cette musique désagréable et d'un genre tout nouveau.

"Le sifflet fit donc au théâtre son entrée solennelle.

"Il y prit si bien droit de cité, qu'on cherche vainement à en abolir l'usage. Les ordonnances de police n'y parent jamais rien."


☞ Très remarquable dans ses effets et on ne peut plus utile dans son application, le SOZODONT odoriférant est devenu le plus populaire conservateur des dents qui soit connu. Tout le monde l'emploie et en fait l'éloge.

Décédée, vendredi, 14 du courant, à 6 heures du matin, à l'âge de trente ans, LÉONTINE BIENVENU, épouse de Henry C. Boucher. Les amis de la famille sont priés d'assister aux funérailles qui auront lieu AUJOURD'HUI, samedi, à quatre heures de l'après-midi. Le convoi partira de la résidence, No [illegible] de la rue Annonciation.

Décédé hier, à quatre heures et demie de l'après-midi, à l'âge de cinq mois, JULES, fils d'Adolphe BACHEMIN et d'Arthémise MOLAISON. Les amis et connaissances des deux familles sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi, à quatre heures et demie. Le corps est exposé chez son père, rue Amour, entre St. Ferdinand et Presse.

PAYEZ VOS LICENSES
—OU—
FAITES-LES PAYER
Pendant que vous le pouvez avantageusement en CERTIFICATS DE VILLE.
—Adressez-vous chez—
Mr BRETTE,
14.... Rue St-Charles.... 14
De 7 heures du matin à 7 heures du soir.

TAPIS ET RIDEAUX.
17 Chartres...A. BROUSSEAU...17 Chartres
IMPORTATEUR ET MARCHAND
En Gros et en Détail
DE TAPIS,
TOILE CIRÉE pour parquet,
NATTES,
STORES,
RIDEAUX Dentelle,
MATÉRIAUX pour Meubles et GARNITURES etc., etc.

A vendre.
A VENDRE pour cause de départ, la BOULANGERIE située encoignure Villeré et Promenade Carondelet. S'adresser sur les lieux. 13 fév—6t

On demande
UN GARÇON DE MAGASIN parlant anglais et français. S'adresser 111 rue du Canal, de midi à 4 heures.—Bonnes références. 15 fév.

Vente pour cause de départ.
P. DEJAN,
Coin des rues Quartier et Dauphine.
QUITTANT les affaires, vendra son MAGNIFIQUE ASSORTIMENT DE MEUBLES à 25 pour cent au-dessous du prix coûtant. Meubles de chambres à coucher complets, en acajou, en noyer et en bois de rose, à $110 jusqu'à $250. Salons complets à Médaillon, en acajou, en noyer, etc., depuis $[illegible] jusqu'à [illegible] piastres.
Le public est prié de venir visiter mes magasins et à profiter des grands avantages que j'offre et que l'on chercherait vainement ailleurs. 15 fév—1 an

Avis aux personnes payant Licences de Ville et d'Etat.
JE me charge du paiement des LICENCES de ville, en allouant un fort ESCOMPTE, et j'engage les personnes qui en ont à payer, de le faire le plus tôt possible, afin de jouir du bénéfice de la dépréciation actuelle des certificats applicables aux Licences. E. HAUTRÉ. No 76, rue Bienville.

ECOLE DE DANSE
DU PROFESSEUR ANGELINA.
Au No 170, rue du Canal.
LE Prof. ANGELINA annonce au public et à ses amis qu'il enseigne, outre le cotillon allemand et autres danses, la véritable BOSTON WALTZ.
Jours et heures des leçons.—Pour les dames, les MARDIS, les JEUDIS et les SAMEDIS, de midi à 2 heures.—Pour les messieurs, tous les soirs (le samedi et le dimanche exceptés) de 7 à 9 heures du soir. Pour les enfants, les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 3 à 7 heures du soir. 14 fév—1m

PAUL ESTEBEN, LÉON ECUYER.
PAUL ESTEBEN & CO,
Fabricants et Marchands de Cuirs.
Bureaux et Salle de vente, No. 45 de la rue Peters. Deuxième District, Nlle-Orléans. Tannerie au "Cavaros Stock Landing."

Demande.
ON demande une PETITE FILLE de 9 à 10 ans, dans une famille qui aura bien soin d'elle. S'adresser au No. [illegible] de la rue des Magasins, entre les rues Robin et Race.

Demande de Couturières en Robes.
TROIS bonnes Couturières Garnisseuses trouveront de l'emploi en s'adressant immédiatement au No 83 de la rue Prytania. 1 fév—3

Demande.
ON demande, pour faire un travail agréable et facile, deux hommes ayant de bonnes manières et s'exprimant bien. S'adresser, de 9 à 11 heures du matin et de 5 à 7 heures du soir, aux bureaux de la Compagnie de "Wood Sewing Machine," No [illegible] de la rue du Canal.

Compagnie de fabrique de glace de la Louisiane.—Nlle-Orléans, 12 février 1873.—A l'élection annuelle qui a eu lieu le MERCREDI, 5 du courant, les messieurs dont les noms suivent, ont été élus directeurs pour un an :
Wm. T. Hepp, Richard Pritchard,
Henry Trefhsen, F. V. Labarre,
Jos. Jackson, M. Puig,
A. G. Ober, Andrew J. Aiken,
Geo. Bishop.
Et, aujourd'hui à une réunion des Directeurs, M. Wm. Thos. Hepp a été réélu président à l'unanimité.
D. FOCHELU, Secrétaire et Trésorier.

Avis.
LA mort de notre sieur Cuthbert H. Slocomb n'amènera aucun changement dans le nom de notre maison.
SLOCOMB, BALDWIN & CO.
Nlle-Orléans, 4 février 1873.

CHARBON. CHARBON.


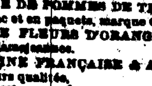


Bon CHARBON de Pittsburg à vendre, dans la rue St-Charles, à une piastre le baril. S'adresser sur les lieux, en face du Tivoli Circle. 11 fév—6t

Le Collége Commercial de Dolbear
EST ouvert de 9 heures du matin à 3 heures du soir. Les élèves peuvent commencer en tout temps : l'écriture, la tenue des livres, l'arithmétique et les langues. Il y a une classe de tenue de livres et d'écriture pour les dames. 8 déc—1m

H. BIER,
STOCK BROKER,
No. 33 Carondelet street, back office.
State and City Taxes paid at a liberal discount.

RESTAURANT VICTOR,
185.......RUE CANAL.......185
Entre Dauphine et Bourgogne.
A partir du 1er Février :
Dîners à $1 25.
Potage, quatre plats au choix. Dessert, Café, une demi bouteille de vin.
Déjeuners à 75 cts.
Trois plats au choix, Dessert. Café au Lait, ou demi bouteille de vin.
[illegible]
Seront comptés extra : Bécasses de nuit, Papabots, Perdreaux, Chevreuils, Asperges, Truffes, Poulets, Pompanos. On prend des pensionnaires au mois et à la semaine.
Salons particuliers.
Vu la modicité des prix, toutes les consommations seront payables comptant.

DROGUERIE P. CUSACHS
EN magasin, reçu dernièrement :
ELIXIR ALIMENTAIRE DE DUCRO,
SULFOVINATE DE SODIUM, GOMB et autres Médicaments Français.
RACINE DE GUIMAUVE, fraîche.
FLEURS MONDÉES nouvelles,
FÉCULE DE POMMES DE TERRE des Vosges en vrac et en paquets, marque Groult.
EAU DE FLEURS D'ORANGERS en estagnons et dames-jeannes.
GÉLATINE FRANÇAISE & ALLEMANDE de plusieurs qualités.
ANILINES SUPÉRIEURES de la maison Tayolle Kelmer Jay & Co., de Paris.
CARMIN DE SAFFRANUM ET CARMIN D'INDIGO.
EMERIS FRANÇAIS SUPÉRIEURS, tous les numéros.
SAFFRAN d'Espagne, 1er beau,
do. do. do.
A vendre par P. CUSACHS,
22 déc—DMaJ Angle Royale et St-Philippe.

Avis.
LES soussignés ont été nommés agents de "North British and Mercantile Insurance Company," pour la Nouvelle-Orléans.
Et sont prêts à accepter des risques sur les propriétés, aux taux courants, avec la réduction ordinaire :
Capital en or.............. [illegible]
Actif aux Etats-Unis, pour risques d'incendie.............. [illegible]
La compagnie a été établie en 1809.
Toutes les pertes sont payées après règlement au bureau de l'agence.
FITZGERALD & VANDERFORD, Agents.
Au No. 2 de la rue Carondelet.

T. MOREAU,
127—Rue Royale, coin Toulouse—125.
VIENT de recevoir par le steamer Memphis un splendide assortiment de :
MASQUES,
DOMINOS et LOUPS satin, noirs et toutes couleurs.
Figures de Singes, Diables, Squelettes, Animaux, etc.
MASQUES fil de fer.
Aussi un grand choix
d'ARTICLES pour COSTUMES :
Maillots soie, coton, blancs et couleurs, Bas soie et Bas rayés, Franges, Galons, Paillettes, Etoiles, or et argent faux, Perles blanches et couleurs, —Coiffure de parade.
GANTS de peau Jouvin et système Jouvin.
Rubans de toutes largeurs, Ceintures cuir et autres, Ombrelles-Cannes, En tous cas et Parapluies.
LINGERIES pour dames et enfants.
CHEMISES FRANÇAISES.
PARFUMERIE. MERCERIE.
Cheveux et Articles pour Coiffeurs, &c. &c. &c.

Licences de Ville.
DÉPARTEMENT DES FINANCES,
HOTEL-DE-VILLE,
Nouvelle-Orléans, 12 février, 1873.
TOUTES personnes exerçant une profession ou faisant un métier quelconque dans la ville de la Nouvelle-Orléans, et tous les propriétaires de voitures, fiacres, drays et autres véhicules, sont informées que leurs licences de ville pour 1873 sont dues et doivent être payées, aux bureaux du Département des Finances avant le [illegible] février. Il sont priés de s'acquitter dans le temps prescrit par la loi, afin d'éviter les pénalités qui suivraient le non-paiement des dites licences.
(Signé) LOUIS SCHNEIDER, Administrateur.

City Licenses.
DEPARTMENT OF FINANCE,
CITY HALL,
New Orleans, February 12th, 1873.
ALL persons pursuing any profession, calling or other business, carried on within the corporate limits of the city of New Orleans, and all owners of carriages, hacks, drays and other vehicles, are hereby informed that their city licenses for 1873 are due at this office on or before the [illegible] day of February, and they are respectfully requested to settle the same within the time prescribed by law, in order that they may avoid the penalties for non-payment.
(Signed) LOUIS SCHNEIDER, Administrator.

Avis.
DÉPARTEMENT DES FINANCES,
HOTEL-DE-VILLE,
Nouvelle-Orléans, 5 février 1873.
A DATER DE CE JOUR, CE DÉPARTEMENT ne recevra pas, pour les licences, d'autres certificats d'allocation ou d'autres preuves de dettes de la ville, que ceux que la loi l'oblige de recevoir. Les taxes arriérées sont payables comme auparavant, et celles de 1871 dans les proportions de $1 45 en certificats et de $1 20 en monnaie courante. Le public peut payer ses dites taxes dans ce bureau.
LOUIS SCHNEIDER, Administrateur.

AVIS SPECIAL.
Bureau du Collecteur des taxes d'Etat du Premier District.
Nlle-Orléans, 11 février 1873.
Les parties intéressées sont requises de se présenter sans délai et de payer leurs licences pour l'année courante. Avis sera donné quand je serai prêt à délivrer les comptes de taxes des rôles de 1872, à percevoir en 1873.
N. C. FOLGER, Collecteur.

Licences pour 1873.
LE soussigné se charge, à des conditions avantageuses pour ses clients, du règlement des taxes, ainsi que des licences de ville à prendre.
J. CHAPUS, 20, St-Charles.

AVIS AUX EXPÉDITEURS.
AUCUN RETARD QUELCONQUE A CAUSE DES GLACES ET DES BASSES EAUX.
Arrivée à Tous les Points de l'Ouest, via Caire.
Connaissements pour tous les points, aux bureaux du Chemin de Fer Central de l'Illinois, No. 26 de la rue Carondelet.
JAMES H. TUCKER, Agent Général.

Engrais - - - - Engrais.
GUANO du Pérou,
GUANO d'Oiseaux de Mer, de Bradley,
SUPERPHOSPHATE DE FER, de Pierce,
NOIR ANIMAL, gros et fin.
A vendre, en lots au gré des acheteurs, par THOMAS A. ARCHER. Au No. 112 de la rue Poydras.

LE GRAND
AMER SARRACENIA,
PRÉPARÉ PAR
Le Dr. JOS. TUCKER
DE MOBILE, ALA.,
Se vend maintenant
A la Nouvelle-Orléans.
L'IMMENSE demande de ce délicieux Tonique dans l'Arkansas, au Mississippi et en Géorgie, avait, jusqu'à présent, empêché le propriétaire de remplir les ordres transmis de la Louisiane. On peut se procurer l'Amer chez MM. SCHMIDT & ZEIGLER, Grocers, FREDERICKSON & HARTE, Pharmaciens, chez les grocers et les pharmaciens en général et dans tous les salons populaires.
Demandez un exemplaire de "Rob and his friends"; il ne vous coûtera rien.
TOBY & BUTLER, Agents pour la vente en gros. Au No. 20 de la rue Natchez.

F. MEUNIER,
26.........Rue de Chartres.........26
A l'honneur d'annoncer aux marchands de la ville et de la campagne, qu'il ouvrira son magasin de gros le 1er février, et qu'il vendra ses marchandises, pour du comptant, AU-DESSOUS DES PRIX DE NEW-YORK. Son assortiment consiste en
ARTICLES DE MODES ET FANTAISIE, un grand choix de VÉRITABLE DENTELLE à la main, LINGERIE et ARTICLES BLANC, etc., etc.

Changement de domicile.
J. PIFFAUT a l'honneur de prévenir les personnes qui désirent faire accorder et réparer leurs pianos, qu'il continue, comme par le passé, son atelier à la rue d'Espagne No [illegible], entre Grands-Hommes et Craps, 3me District.
Les ordres peuvent être laissés No 80 rue Royale, coin Conti, au magasin de Variétés.

H. CLOSTERMANN Jph BAYLE
CLOSTERMANN
&
BAYLE,
IMPORTATEURS DE
Marchandises françaises, anglaises et allemandes.
La maison la plus ancienne à la Nouvelle-Orléans dans le commerce des "notions" dont elle fait une spécialité.
L'un des associés est constamment en Europe pour y faire des achats ; cela donne à la maison des avantages que n'offre aucune autre concurrence.

CAFÉ DE LA ROTONDE
DE
L'HOTEL ST-LOUIS.
CONSOMMATIONS à 10 cents le verre.—Liqueurs de première qualité et Rafraîchissements conservés.

GRAND DEPOT DE LA
BALSAMIQUE des PYRÉNÉES
LIQUEUR HYGIÉNIQUE
(approuvée des médecins)
Chez MM.
QUEYROUZE & BOIS
Encoignure des rues Bienville et Vieille-Levée
LAURENT LAGASSAGNE, Agent.

J. MAC CARTHY,
IMPORTATEUR ET MARCHAND DE
Cigares de la Havane,
CAFÉ, SUCRE ET CONFITURES,
A l'angle des rues
BIENVILLE ET VIEILLE-LEVÉE
Nouvelle-Orléans.
Lock Box No 704 du Bureau de Poste.

Aux Habitants de la ville et de la campagne.
GRANDE RÉDUCTION de PRIX
AU
MAGASIN DE VARIÉTÉS
COIN ST. LOUIS ET ROYALE,
face à l'Hôtel St-Louis.
BRICE SEMBRE,
A PARTIR d'AUJOURD'HUI, vendra, à grand sacrifice, tout son stock de MARCHANDISES FRANÇAISES, comprenant—
MERCERIE de Paris, Franges soie noire, Guipures, Dentelles, Boutons de toutes sortes, Corsets français, Manchons, Fourrures, Mouchoirs pour dames, unis et brodés ; Soies à chenille, Canevas, Coton pour crochet, Bas pour femmes et enfants.
Grand choix de GANTS DE PEAU.
BIJOUTERIE JAIS, Eventails pour soirées et mariages, Rubans, Cravates de dames, etc., etc.
Les Messieurs trouveront toujours chez lui un assortiment complet de CHEMISES FRANÇAISES blanches et couleur, Cols toile, Chaussettes, Gilets de peau, Caleçons, Mouchoirs, Foulards de Lyon, Peignes, Brosserie.
Grande variété de Cravates, Porte-Monnaie, CANNES et PARAPLUIES.
PARFUMERIE française garantie.
PANIERS ordinaires, Paniers fins.
JOUETS d'enfants, Voitures, Vélocipèdes, vendus à prix coûtant.
Pour Bals—MASQUES soie, Masques fil de fer, Perles dorées, Perles blanches, Perles couleur.
GANTS blancs bon marché.
Grande spécialité d'EN-TOUT-CAS, D'OMBRELLES.
NOTA—Ombrelles réparées et faites sur commande.

Faïence! Porcelaine!
Verrerie et Articles de Ménage, à des prix raisonnables.
E. F. MIOTON,
47..........RUE ROYALE..........47
AYANT, en ce moment, un stock important et varié de Faïence, de Porcelaine et d'Articles de Ménage, offre de l'écouler à des prix très-raisonnables et basés sur l'état actuel des affaires.
Il invite les marchands et les habitants de la campagne, ainsi que le public à venir visiter son magasin avant d'acheter ailleurs.

LA société qui a existé jusqu'ici entre I. W. HOMAN et H. LICHTENSTEIN a été dissoute aujourd'hui par liquidation et d'un commun accord. I. W. HOMAN est seul autorisé à user du nom de la maison en liquidation, et se charge du passif de la dite maison. I. W. HOMAN.

FREDERIC ROMAIN a été admis, aujourd'hui, comme associé dans notre maison, par acte passé par-devant W. J. Castell, notaire public. Le nom de la maison reste le même qu'auparavant.
I. W. HOMAN & CO.

Avis Médical Important.
Le Dr E. de F. CURTIS,
auteur de "Manhood," — consulté sur le [illegible]
A l'honneur d'annoncer à ses clients du Sud qu'il vient de s'installer à la Nouvelle-Orléans et qu'on peut le consulter
Au No 9 de la rue des Remparts, entre Canal et Douane,
tous les jours, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi et de 4 à 8 heures du soir; le dimanche, de 11 à 2 heures.
Il a consacré vingt ans au traitement des MALADIES NERVEUSES PROVENANT DE LA DÉBILITÉ PHYSIQUE, DE L'ÉPUISEMENT, DES ABUS ET D'AUTRES AFFECTIONS.
[illegible]
MANHOOD. (Virilité.)
(Deux cents éditions.)
[illegible]
CURTIS ON MANHOOD.
[illegible]

SECOND ETAT SEMI-ANNUEL
—DE LA—
BANQUE NATIONALE MUTUELLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLÉANS,
166, RUE DU CANAL,
A la clôture des Affaires, Mardi, 31 Décembre 1872.
ACTIF.
[illegible]
PASSIF.
[illegible]
TOUS LES DÉPOSANTS PARTICIPENT AUX BÉNÉFICES.
Quinzième Dividende Semi-Annuel, Déclaré le 31 Décembre 1872.
6 1/2 pour cent aux actionnaires,
1 1/2 pour cent aux déposants.
PAUL FOURCHY, Président.
ALBERT BALDWIN, Vice-Président.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.
Directeurs :
P. MASPERO, JNO. T. HARDIE,
JNO. D. COBB, CHS. LAFITTE,
ADOLPHE MEYER, P. POURSINE,
ALBERT BALDWIN, PAUL FOURCHY,
ERNEST MILTENBERGER.

LÉON QUEYROUZE, OSCAR BOIS
QUEYROUZE & BOIS,
MARCHANDS EN GROS DE
GROCERIES, VINS, LIQUEURS
ET
toutes sortes de produits de l'Ouest.
Aux Magasins bleus.
Coin Vieille Levée et Bienville, Nlle-Orléans.

E. H. REYNES & BRO.
Variétés Alley—Cotton Exchange Building
Entre Commune et Gravier.
CHANGE sur Paris et Londres.
Change à vue sur New York, San Francisco, St. Louis et Cincinnati.
Remises par dépêches télégraphiques à Londres, New York et San Francisco.

Propriétés à vendre et à louer.
DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.
Moulin à scies à vendre.
LA société existant entre PITALUGUE & PETIT pour l'exploitation du moulin à scies connu sous le nom de "Jackson Saw Mill", situé sur la Levée, 3ème District, entre la rue Pologne et le Couvent, sera dissoute le 22 février prochain, pour cause de départ. Jusqu'à cette époque le moulin, en parfait état de travail, le stock et le matériel complet seront offerts en vente à l'amiable. Si l'établissement n'est pas vendu alors, il sera mis à l'encan sans réserve. Le jour sera ultérieurement indiqué.
PITALUGUE & PETIT.

A Vendre,
Une jolie maison de résidence meublée, avec une petite ferme de 20 arpents, jardins, verger, potager, chevaux, vaches laitières, voiture, instruments aratoires, etc., située au Bayou Tchefuncta, entre Madisonville et Covington, à quatre ou cinq milles de Mandeville.
Pour les conditions, s'adresser au bureau de l'Abeille.

J. A. D'HEMECOURT.
CONFISERIE
Avec une Usine à vapeur.
J. A. D'HEMECOURT,
SUCCESSEUR DE E. TURPIN,
93... Rue Vieille-Levée... 93
GRANDE
Fabrique de Candi.
CANDIS EN BATONS (Médaillés avec Premium au Louisiana State Fair),
GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc.,
CHOCOLATS.
Importation directe d'Articles pour Confiseurs, GATEAUX.
Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre H. F. Rudé.
TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

ASSURANCE.
LOUISIANA EQUITABLE LIFE Insurance Company,
A laquelle l'Etat de la Louisiane a donné une charte.
Bureau au coin des rues Carondelet et Gravier.
LES personnes qui désirent s'assurer sont informées que cette Compagnie émet des polices d'assurance de la vie, sur tous les plans approuvés, à aussi bas prix qu'aucune autre compagnie. Aucune police n'est forfaite. Les pertes sont déterminées et réglées avec promptitude et libéralité.
JAMES H. LOW, Président.

Avis Important aux Dames.
DANS le but de clore notre stock de CHAPEAUX D'HIVER, nous offrons le grand avantage de les faire GARNIR par notre modiste sans prix extra.
LOUIS GEO. ASBURY, Articles de Modes et de Fantaisie, [illegible] rue Royale.

Association d'Assurances Mutuelles
—DE LA—
Nouvelle-Orléans.
Bureau, 102, rue du Canal,
QUATRIÈME ETAT TRIMESTRIEL.
—1872.—
Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le quatrième trimestre de 1872, expiré le 31 décembre 1872.

| | | |
|---|---|---|
| Primes d'incendie | $317,186 65 | |
| " maritimes | 154,358 18 | |
| " de rivières | 79,930 01 | $550,475 84 |
| En moins—primes non expirées | $233,989 14 | |
| Primes remboursées | 1,891 45 | 237,330 59 |
| Primes nettes acquises | | $313,145 25 |
| Pertes par les incendies | $31,357 87 | |
| " sur les mers | 34,928 01 | |
| " sur les rivières | 6,081 19 | |
| Réservé pour pertes non réglées | 107,500 | |
| | $169,961 98 | |
| Réassurances | 15,573 93 | |
| Compte des dépenses | 15,888 18 | |
| Refaction (rebate) | 3,764 95 | |
| Profits et pertes | 1,028 33 | |
| En plus—2 1/2 pour cent d'intérêt pour le quatrième trimestre sur le capital payé | 23,69 | |
| En moins : Escompte et intérêt | 17,871 91 | |
| | 4,821 61 | |
| | | [illegible] |
| Bénéfices nets | | $102,296 73 |

—ACTIF—

| | |
|---|---|
| Balance due sur Stock-notes | $97,752 94 |
| En caisse | 117,615 08 |
| Billets et effets à recevoir | 472,392 57 |
| Actions et Bonds | 115,752 88 |
| Propriétés foncières | 108,304 69 |
| Primes en voie de collection | 7,865 63 |
| Assessment de 65 pour cent sur $323,175,99 | 189,354 10 |
| Compte suspendu | 86 60 |
| Total | $1,108,349 37 |

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans.
C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce septième jour de janvier 1873.
G. LE GARDEUR, Notaire public.

RÉCAPITULATION
DES QUATRE TRIMESTRES DE 1872.

| | | |
|---|---|---|
| Primes sur les incendies | $839,799 83 | |
| Primes sur la marine | 374,513 89 | |
| Primes sur les rivières | 208,081 95 | $1,422,395 67 |
| Primes non expirées | 235,929 14 | |
| Primes rendues | 3,349 18 | 239,278 32 |
| Primes nettes acquises en 1872 | | $983,117 35 |
| Pertes, dépenses, réassurances, refaction (rebate), etc. | | |
| Premier quartier | $169,147 50 | |
| Second do | 116,132 43 | |
| Troisième do | 79,365 81 | |
| Quatrième do | 210,998 50 | 569,594 25 |
| Profit net de 1872 | | $413,523 10 |

PROFITS ALLOUÉS AUX ACTIONNAIRES.
Premier trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.
Deuxième trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.
Troisième trimestre de 1872, 30 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.
Quatrième trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.
A un meeting spécial du Board des Directeurs, qui a eu lieu ce jour, il a été résolu, conformément à l'article Sept de la Charte, de recouvrer immédiatement des actionnaires, un assessment de 65 pour cent sur le montant net des primes acquises pendant le quatrième trimestre de 1872, sujet à assessment, s'élevant à $291,175 99 ; et il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.
C. CAVAROC, Président.
G. LANAUX, Secrétaire.
—DIRECTEURS—
Chs. Cavaroc, Arthur Poincy,
Chs. De Ruyter, J. Egié,
Leon Haas, Jr., P. S. Wiltz,
E. F. Mioton, Léon Queyrouze,
Wm. Agar, John Rocchi,
G. Cambon, J. B. Lavert.

J. SAGET, Armurier,
166.........Rue de Chartres.........166
Commission de fusils, bien connues, de sa fabrique, Capsules françaises, G. D. & F. J., 1ère qualité, Cartouches et Cartouches anglaises E. R. Un lot de Revolvers [illegible]

GRANDE FABRIQUE
DE
CANDI
DE
NORMAN & REISS
121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.
UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.
RUE VIEILLE-LEVÉE
ILS Y FABRIQUENT CONSTAMMENT
Du Candi en gros et en petits bâtons, Toute espèce de Candi à la crème, Toute espèce de Candi nougats, Candis clair, Candi amer (Horehound), Candi tressé, Candi dur, Popping Corn américain, Pâte de Jujube, Toute espèce de Chocolats, Bonbons, Bonbons fins ;
Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE.
Toute espèce de GATEAUX unis et garnis.
GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.
Ils importent toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que
Boîtes de fantaisie, Cornets de toutes grandeurs, Feuilles de pâte de gomme, Feuilles or et argent, Toute espèce de roses, Fleurs de toute sorte, Cornes d'abondance, Sacs de fantaisie, Papier dentelle, etc.
Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.
NORMAN & REISS
Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.
RUE VIEILLE-LEVÉE ;
FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.
Fire Works!
ROMAN CANDLES
SKY ROCKETS,
PIN WHEELS,
SCROLL WHEELS,
SAXON WHEELS,
VERTICAL WHEELS,
SERPENTS,
TRIANGLES,
BLUE LIGHT,
FLYING PIGEONS,
TOURBILLONS,
FIRE CRACKERS
PRIZE BOXES.
BON TON, SANTA CLAUS
NOVELTIES,
CASH PRIZE BOX, SHOO FLY
LITTLE SHOO FLY.
A vendre par
NORMAN & REISS,
Seuls Agents,
Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 14 FEVRIER—CLASSE No [illegible]
26 34 49 15 71 75 18 50 20 72 65
Les tirages ci-dessus, publiés ainsi tous les jours dans les journaux, se font en public et journellement, dans les bureaux de la Compagnie.
En témoignage, nous apposons notre signature. Nouvelle-Orléans, Louisiane, ce 14 Février 1873.
H. PERALTA,
ADAM GIFFEN,
Commissaires.

R. B. MANNION
29.........RUE CARONDELET.........29
—Nouvelle-Orléans—
EMET des lettres de crédit pour voyageurs sur MM. N. M. Rothschild & Sons.........Londres.
De Rothschild Frères.........Paris.
M. M. de Rothschild.........Vienne.
M. A. de Rothschild & Sons.........Francfort
et tous leurs correspondants.

LOUIS GRUNEWALD,
Au No 129 de la rue du Canal (Bâtisse Touro).
LE plus grand magasin de pianos et de musique du Sud.
Instruments de musique en gros et en détail. Seul agent des fabriques de pianos de Steinway, Knabe et Haines. Dépôt pour la vente en gros des pianos de Pleyel, Blanchet et Westermayer. Orgues et harmoniums de Mason & Hamlin et Treat. Importation directe d'instruments de musique, cordes, etc.

Grande Réduction de Prix.
EAU DE SELTZ.
VU l'état actuel des affaires, nous réduisons nos prix. Nous sommes prêts à livrer de l'EAU DE SELTZ, dans tous les quartiers de la ville à raison de 75 Cents la douzaine.
JOHN COMMUNY,
FABRICANT D'EAU DE SELTZ,
Au No [illegible] de la rue des Remparts.
VICTOR LETOREY,
Au No 31, rue Poeyfarré.

Sucres, Mélasses et Sirops.
SUCRES RAFFINÉS—sucre en pains, coupés, Sucres en morceaux et sucre en poudre.
A. THOMSON & CO.
No 46 de la rue Tchoupitoulas.
SIROP—"Golden Syrup" article supérieur et pur de la Louisiane, Raffinerie Crescent City. A. THOMSON & CO.
No 46 de la rue Tchoupitoulas.
SIROP ET MÉLASSE RAFFINÉS—provenant de la Raffinerie Crescent City, marques "Orleans Louisiana," "Challenge," "Pelican."
A. THOMSON & CO.
No 46 de la rue Tchoupitoulas.
MÉLASSE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de mélasse d'habitation, en barils, demi-barils et barils.
A. THOMSON & CO.
No 46 de la rue Tchoupitoulas.
SUCRE CLARIFIÉ—de différentes qualités blanc et jaune, en boucauts et barils.
A. THOMSON & CO.
No 46 de la rue Tchoupitoulas.
SUCRE DE LA LOUISIANE—Différentes qualités de Sucre d'habitation en boucauts et barils.
A. THOMSON & CO.
No 46 de la rue Tchoupitoulas.
SUCRES ÉTRANGERS—de Cuba, de Demerara et de Porto-Rico, en boucauts et en caisses.
A. THOMSON & CO.
No 46 de la rue Tchoupitoulas.

CONFISERIE
ADOLPHE LEMANNE,
207.........Chartres Street.........207
Entre Dumaine et Ste. Anne,
2 Diplômes, 1 Certificat à la Foire d'Etat de la Louisiane (1872.)
SPÉCIALITÉS pour Noces et Baptêmes, Gâteaux et Pyramides pour mariages.
Bonbons fins assortis, Fruits du pays cristallisés, Boîtes, Sacs et Cornets pour baptêmes.
Se charge de toutes les commandes aux prix les plus modérés.

NOUS DÉSIRONS QUE CHACUN se rende au Temple de Musique de BLACKMAR, No 201 de la rue du Canal, et s'assure qu'ayant le plus grand magasin de PIANOS de la Nouvelle-Orléans, le plus faible loyer et le moins de frais, BLACKMAR vend les meilleurs pianos à des conditions plus avantageuses et à plus bas prix qu'aucune autre maison.

Le Dr. Charles E. Kells,
DENTISTE.
Cabinet et domicile, No [illegible] rue Dauphine, [illegible] la rue du Canal.
Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

The People's Insurance Company
OF NEW ORLEANS.
Bureau : Rue St-Pierre, No. 5 (Bâtisse Pontalba).
Assure contre les risques de Feu, Rivière et Marine.
R. M. DAVIS, Président.
A. SOCOLA, Vice-Président.
A. GRANGER, Secrétaire.
Comité des Finances :
[illegible]